
COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Réunion du 26.10.2017

Présents : Mme PLATEL, MM BEAUDOUX Michel (Vice-Pdt), DELESCHAUX Alain, DRAY Paul (Pdt), GUICHETEAU Didier, HOUIN Laurent (CD), REBIERE Jacques.

Excusé : M. HOUZE Michel.

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

REPRISE DES DOSSIERS

SENIORS

D5A

19390496 DU 15.10.2017 MANTES OLYMPIQUE FC1 / MEZIERES 1

Dossier transmis par les services administratifs.

Pris note que le club de MANTES OLYMPIQUE n'a pas répondu à la demande d'explication.

Le joueur **BOUGRIA Samir lic 2543480012 de MANTES** a été sanctionné d'un carton jaune le **15.10.2018**. Sa sanction n'a pu être enregistrée car il n'aurait pas dû participer à la rencontre, **il avait été sanctionné de 2 cartons jaunes lors de la rencontre du 08.10.2017 contre MAGNANVILLE ce qui entraine la suspension automatique le match suivant soit le 15.10.2017.**

La Cion dit : **match perdu par pénalité à MANTES OLYMPIQUE -1 Point 0 But, le gain du match à MEZIERES 3 Pts 3 Buts.**

Débit 43.50€ à MANTES OLYMPIQUE

Amende 80€ à MANTES OLYMPIQUE pour participation d'un joueur en état de suspension.

La Cion inflige au joueur **BOUGRIA Samir** 1 match de suspension à compter du **30.10.2017** pour participation à 1 match en état de suspension.

EXAMEN DES FEUILLES DE MATCHES

SENIORS

5B

19390635 DU 22.10.2017 CARRIERES SUR SEINE US 2 / CONFLANS PORTUGAIS 2

Réserves de **CARRIERES/SEINE** concernant l'Art.7.10 : joueur(s) ayant participé à la dernière rencontre d'une équipe supérieure.

Après vérifications, la Commission dit **réserves de CARRIERES/SEINE** sur la participation des joueurs de **CONFLANS PORT recevables mais non fondées.**

Aucun des joueurs du club de **CONFLANS PORT** inscrits sur la feuille de match objet des réserves, n'a participé à la dernière rencontre officielle disputée par l'équipe supérieure de leur Club, le **15.10.2017 contre ROSNY/SEINE CSM en D4** (Art. 7§10 du Règlement sportif du D.Y.F.).

Résultat acquis sur le terrain : CARRIERES SEINE / CONFLANS PORT. 2 / 3

Débit 43,50€ à CARRIERES/SEINE

VETERANS

D3A

19392054 DU 22.10.2017 POISSY ST G CHI AS 11 / BREVAL-LONGNES FC 11

Lecture du rapport de **BREVAL-LONGNES.**

Lecture de la feuille de match.

En attente de la décision de la Cion de discipline.